



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2023

L'Association **Jouques Génération Raid** organise, le dimanche **08 octobre 2023** le Trail de Jouques pour adultes avec le départ sur **Le Grand Pré de Jouques**.

□ Article 1 :

Course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Senior (être âgé de 18 ans).

□ Article 2 :

L'inscription au « Trail de Jouques » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

□ Article 3 :

« Le Trail de Jouques » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins partiellement balisés, courue en auto suffisance sur un parcours de 15Km (D+250m), 23Km (D+500m) ou 50km (D+1850m) avec départ, arrivée, et parking au village.

Les cartes des parcours ainsi que les traces seront disponibles sur notre site car même si certaines portions passent sur des propriétés privées avec des demandes d'autorisation de passage, vous pourrez ainsi étudier le parcours avant. Le parcours 50 km sera à suivre avec un dispositif GPS connecté, la trace vous sera fournie lors de l'inscription sur Sportips ou par mail avant l'épreuve.

□ Article 4 :

Le parcours est conforme au règlement hors catégorie des courses hors stades.

Pour des raisons de sécurité, le départ se fera groupé derrière un véhicule ouvreuse de l'organisation jusqu'au carrefour de la D11 au début de la Palunette.

□ Article 5 :

Le coureur doit être autosuffisant pour son ravitaillement solide et doit prendre en charge une part de son ravitaillement liquide (une réserve d'eau de type camelbag ou bidon de 500mL d'eau minimum. Contrôle au départ). Un Ecocup vous sera offert au départ, il sera nécessaire aux ravitaillements.

- Sur le parcours de 15 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 23 km, il est proposé 1 ravitaillement en liquide,
- Sur le parcours de 50 km, il est proposé 2 ravitaillements en liquide. Plus 2 points d'eau à disposition si chaleur extrême.

□ Article 6 :

Chaque concurrent devra fournir un CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an avec la mention '**apte à la course à pied en compétition**'. Les coureurs possédant une licence sportive affiliée à FFA, FFtri, UFOLEP ou toutes autres fédérations sportives agréées portant la mention athlétisme n'ont pas besoin de présenter un certificat médical. Ils présenteront leur licence au moment du retrait des dossards. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

□ Article 7 :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

□ Article 8 :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.



REGLEMENT TRAIL DE JOUQUES 2023

□ Article 9 :

Les dossards seront retirés la veille de la course de 18 h à 19 h à la salle du Real et le jour de l'épreuve à partir de 7h00.

□ Article 10 :

Le départ de l'épreuve 50 kms sera donné à 7h30 avec briefing obligatoire à 7h15. Fin de la course à 16h00
Le départ de l'épreuve 23 kms sera donné à 10h00 avec briefing obligatoire à 9h45. Fin de course 13h00
Le départ de l'épreuve 15 kms sera donné à 10h30 avec briefing obligatoire à 10h15. Fin de course 13h00
Tout choix de parcours est irréversible.

□ Article 11 :

Deux portes horaires seront disposées sur le parcours long (avant et après la Sainte Victoire); les coureurs hors délais seront rapatriés à l'arrivée par l'organisation, ils ne pourront pas terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen. Ces coureurs ne seront pas classés.

□ Article 12 :

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli.

□ Article 13 :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

□ Article 14 :

Il y aura une cérémonie pour la remise des prix et l'annonce de l'ordre d'arrivée à partir de 13 heures pour tous les parcours.

Liste des récompenses offertes pour chaque parcours :
3 premiers au scratch + les 3 premières féminines.

□ Article 15 :

Inscriptions en ligne possible jusqu'au vendredi 06 octobre 2023 avec tarif préférentiel jusqu'à 1 mois avant l'épreuve

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE !!! :

	Inscription jusqu'au 06/09/2023	Inscription du 07/09/2023 au 06/10/2023	Inscription le jour de l'épreuve
Parcours de 15 km	14 euros	19 euros	IMPOSSIBLES
Parcours de 23 km	16 euros	21 euros	
Parcours de 50 km	22 euros	27 euros	

□ Article 16 :

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 300.
Aucun remboursement ne sera effectué après engagement sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat spécifique.



REGLEMENT

Trail de Jouques enfants

Organisation : L'Association Jouques Génération Raid organise, le dimanche **08 Octobre 2023** le Trail de Jouques au **départ du village**. A cette occasion, **le Trail enfant** sera organisé.

Inscriptions : **sur le site de Jouques Génération Raid ou sur bulletin** (voir ci-dessous) le jour de la course avec **le dossier complet**, dans la limite des places disponibles.

Participation : Epreuve ouverte à tous les licenciés ainsi qu'aux non licenciés âgés de 10 à 17 ans. Pour les coureurs licenciés, **la mention (athlétisme) ou (course à pied en compétition)** devra figurer sur la licence.

Tout participant non licencié devra obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins de 1 an le jour de la course, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Les coureurs licenciés devront obligatoirement présenter leur licence en cours de validité, sinon le certificat médical cité ci-dessus sera exigé.

LA PARTICIPATION A LA COURSE EST GRATUITE.

CATEGORIES

POUSSINS : né en 2012 et 2013

BENJAMINS : né en 2010 et 2011

MINIMES : né en 2008 et 2009

CADETS : né en 2007 et 2006

– Nombre de participants limité à **50**.

Inscriptions et Dossards : Inscriptions OBLIGATOIRE sur notre site internet ou via le lien <http://sportips.fr/JOU23>

Retrait des dossards à la Salle du Réal le Samedi de 18h à 19h et le Dimanche sur le Grand Pré à partir de **10h00**.

Parcours : Un VTT ou un coureur ouvreure devancera la course et un balai fermera la marche. Le parcours est balisé de flèches sur piquet bois et de rubans aux couleurs de l'association. Sur les pistes, courez à droite sans couper les virages.

Les courses concernant les Poussins et les Benjamins partiront à 11h15 pour un parcours de 2,5km et présentant un dénivelé positif d'environ 40m, le briefing obligatoire aura lieu à 11h. Ils seront encadrés sur la première partie du parcours des grands pour l'échauffement puis un départ sera organisé à la Palunette.

Les coureurs Minimes s'élanceront à 11h sur un parcours de 4 km et présentant un dénivelé positif d'environ 100m, le briefing obligatoire aura lieu à 10h45.

Les coureurs Cadets ans participeront au parcours 15 km adulte selon le règlement correspondant (Voir règlement Trail adulte). Néanmoins les coureurs, étant mineurs, devront remplir la fiche d'inscription du présent règlement.

Des chaussures adaptées à la pratique de la course à pieds sont nécessaires pour participer.

Responsabilité : Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Les compétiteurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Ils devront s'assurer qu'ils sont bien couverts par leur assurance responsabilité civile ou par leur licence pour ce genre d'épreuve. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, dommage corporel ainsi que vol.

Sécurité : Le tracé étant commun, la sécurité s'appuie sur les points sécurité des Trails Adulte. En outre l'organisation comporte un ouvreure et un coureur balai.

Fléchage : Rubalise, flèches directionnelles,



REGLEMENT

Trail de Jouques enfants

Ravitaillement à l'arrivée

Récompenses : 3 premiers au scratch de chaque catégorie d'âge recevront un lot

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Sexe : M : F : né(e) le :/...../..... Tél : ..

Licencié : oui – non Fédération : UFOLEP - FFA - FFTri - Autres : ;
Club :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Adresse e-mail :@.....

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

A le/...../.....

Signature

Autorisation parentale :

Je soussigné, autorise mon enfant à participer au Trail enfant de Jouques le dimanche **08 Octobre 2023**.
J'autorise également JGR à prendre toutes dispositions utiles en cas d'accident.

Formulaire de renonciation au droit à l'image

En tant que concurrent au Trail de Jouques **2023**, je soussigné..... (nom du concurrent) renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

..... * signature du concurrent

Renonciation au droit à l'image par le parent/tuteur de l'enfant mineur

Je soussigné déclare être le parent ou tuteur légal du mineur nommé ci-dessus et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

..... * signature du parent/tuteur légal